

## MONTER AUX BARRICADES

La première chronique de notre rubrique déonto inspirée des conseils de déontologie francophones (Belgique, Suisse, Québec et de médiateurs. A retrouver chaque mois.

**E**xtinction rébellion, Greenpeace et d'autres prévoient parfois des coups spectaculaires parfois illégaux et y invitent les médias. Invitations intéressées puisque ces actions exigent de la visibilité pour exister. Invitations intéressantes aussi puisqu'elles attirent souvent l'attention sur des enjeux de société, fournissent de bonnes images et peuvent constituer des scoops.

Mais que dit la déontologie des journalistes quant à la ligne rouge entre information légitime, attitude complaisante et complicité d'illégalité éventuelle ? Le médiateur de Radio Canada a récemment dû trancher une plainte à ce sujet. Préparant un reportage, un journaliste disait chercher à « *comprendre comment des citoyens ordinaires peuvent, au-delà de la réflexion engagée, en venir à poser des gestes plus radicaux.* » Il apprit en exclusivité que des membres d'Extinction rébellion se préparaient à grimper sur les poutrelles d'un pont à Montréal en octobre 2019. Il assista à l'opération, posa des questions critiques aux militants, se présenta comme journaliste à la police à l'arrivée de celle-ci, il interrogea aussi un policier.

Après diffusion, le médiateur de la chaîne reçut une plainte invoquant notamment la « *glorification d'une action criminelle* » et le défaut d'information du public quant à l'intention des militants de bloquer le pont.

Après une analyse fouillée, signe que la réponse n'allait pas de soi, le médiateur conclut à l'absence de faute déontologique dans ce cas précis mais l'intérêt réside dans les critères qu'il a utilisés, en se basant sur les *Normes et pratiques journalistiques* de la chaîne. Il relève entre autres que le journaliste s'est tenu en retrait et a été attentif au fait que « *la présence d'une caméra et d'un microphone peut modifier le comportement des participants, par exemple, en les encourageant à poser des gestes plus extrêmes que ceux qu'ils auraient posés en leur absence* » (extrait des *Normes...*). Le journaliste n'a pas interféré avec l'intervention policière. Il a porté et émis un regard distant sur la manifestation. Il ne s'était pas non plus engagé d'avance à montrer les images de l'action et il avait l'accord préalable



**Guy Gendron,  
ombudsman de  
Radio-Canada**

Bienvenue sur le site web de l'ombudsman de Radio-Canada. L'ombudsman est votre point de contact pour les plaintes relatives au respect de nos *Normes et pratiques journalistiques*. Cela s'applique aux contenus d'information présentés à la radio, à la télévision, en ligne et sur les autres plateformes numériques de Radio-Canada.

MANDAT DE L'OMBUDSMAN

de sa rédaction en chef sur ce dispositif. En réponse à la plainte, le médiateur souligne aussi que dans ce cas particulier, certes délictueux mais sans violence ni destruction, le journaliste n'avait pas à avertir la police, dont il n'est pas un auxiliaire, ni le public, ce qui aurait abouti au même. Au contraire même : les journalistes, précise le médiateur, « *doivent protéger leurs sources afin de faire leur travail librement. (...) car le jour où ils seront vus comme des délateurs, leurs sources se tariront et c'est le droit du public à l'information qui en sera la victime.* »

Les *Normes et pratiques* de Radio Canada sont plus détaillées que notre *Code de déontologie journalistique* (Cddj). Chez nous, une telle plainte serait sans doute traitée selon des critères semblables en référence à la responsabilité sociale des journalistes (preamble du Cddj) et aux articles sur la distinction entre faits et opinions, l'autonomie par rapport à la police, les méthodes déloyales et le refus du sensationnalisme.

La « *commission d'infraction* » est considérée comme déloyale mais les journalistes qui répercutent une infraction dont ils étaient prévenus, ou tirent même avantage en termes d'informations d'intérêt général d'infractions commises par d'autres (certains *vents favorables*), n'en sont ni complices ni co-auteurs, même s'ils accompagnent par exemple des personnes pénétrant illégalement dans une propriété. A condition que chacun reste dans son rôle : les manifestants/acteurs d'une part, les journalistes/observateurs critiques d'autre part. Cela va peut-être sans dire mais mieux encore en le disant.

André Linard

<https://cbc.radio-canada.ca/fr/ombudsman/revisions/2019-12-05>

<https://cbc.radio-canada.ca/fr/vision/gouvernance/normes-et-pratiques-journalistiques>

## — Brèves —

**RADIO CONTACT** Lionel Solheid a été élu, le 20 décembre dernier, président de la Société des journalistes professionnels de Radio Contact. Les deux vice-présidents élus sont Valérie Savoie et Marc Demoustiez.

**A L'AJP AUSSI**, il y a du va-et-vient :

**Gilles Milecan** a été engagé pour assurer (notamment) le service juridique de l'AJP. Licencié en droit, Gilles a successivement été avocat, juriste en entreprise, puis journaliste à La Libre et au Soir. Il prendra ses fonctions début février.

**Rachida Dahrouch**, comptable, renforce les services de support financier depuis début janvier. Enfin, un dernier recrutement est en cours pour remplacer **Halima El Haddadi**, coordinatrice Genre et Diversité depuis 5 ans, qui nous quitte pour de nouveaux horizons. L'occasion ici de la remercier chaleureusement pour son professionnalisme et son implication sans failles au service de nos membres !

**EXPO** Le projet « What the foot ?! », du Collectif Huma, sera exposé pour la toute première fois en Belgique au centre du photojournalisme - Géopolis, du jeudi 20 février au dimanche 15 mars 2020 ! (adresse : Ateliers des Tanneurs | Rue des Tanneurs 58-60 | BE 1000 - Bruxelles)

## Hommage

**GÉRARD DE SÉLYS**

Né en 1944, Gérard de Sélys est décédé le 3 janvier à l'âge de 75 ans. Il avait commencé sa carrière en 1970 comme journaliste et photographe indépendant. Il a ensuite rejoint la RTBF en 1973 où il a travaillé jusqu'en 2004, en radio et en télévision. Outre son engagement comme journaliste, il s'est aussi fait connaître comme écrivain. Gérard de Sélys a toujours assumé son côté militant, tantôt pour Infor-jeunes Bruxelles, où il a notamment participé à la mise sur pied d'Infor-drogues, puis comme administrateur fondateur de l'asbl PACT (Promotion des arts et cultures du tiers-monde). Au élections de 2019, il s'était aussi présenté sur les listes du PTB comme candidat suppléant au Parlement fédéral.